



**Projet de procès-verbal de la séance
plénière du Conseil national de
l'économie circulaire du
3 mars 2022 : 11h00 – 13h00**

Accueil

La présidente a introduit cette 3^{ème} réunion plénière en rappelant que l'objet de cette réunion était de discuter et de voter le premier avis du CNEC. Elle a salué le travail conséquent et de qualité réalisé par le groupe de travail à l'origine du projet d'avis et a plus particulièrement remercié les pilotes Emmanuel Guichard et Johann Leconte.

Le secrétariat du CNEC a précisé qu'il procédait à un enregistrement de la réunion pour faciliter la rédaction du procès-verbal (PV). Cet enregistrement sera détruit dès que le PV de la réunion sera validé par le CNEC.

La présidente a indiqué que la réunion se déroulerait en deux temps : un temps de présentation, par les pilotes, des travaux réalisés par le groupe de travail, suivi par un moment de débat et de vote.

Elle a rappelé le mode de fonctionnement du CNEC. Le CNEC, par délégation, demande à des groupes de travail de travailler et de présenter les résultats de ces travaux en réunion plénière. Ces travaux constituent la base des discussions et, le cas échéant, d'un vote. Il ne s'agit donc pas, lors de cette réunion, de proposer des amendements mais bien de partir de cette base de travail pour échanger et discuter en plénière, et, le faire évoluer si nécessaire à l'issue de ces échanges.

Elle a rappelé que le mode de fonctionnement du CNEC se distinguait ainsi de celui d'autres instances comme par exemple le CNTE (Conseil national de transition écologique).

Elle a invité Emmanuel Guichard et Johann Leconte à présenter leurs travaux.

II - Projet d'avis du CNEC sur la stratégie 3R

II.1. Présentation générale du projet d'avis et méthodologie d'élaboration

Les pilotes ont remercié la présidente de leur avoir confié le pilotage de ce groupe de travail et rappelé qu'ils s'étaient attachés à proposer un avis équilibré sur la base de propositions émanant des membres du groupe de travail qui ne l'étaient pas forcément dans sa composition. Ainsi, le projet d'avis, qui a été adressé le 24 février aux membres du groupe de travail, a essayé d'être le plus représentatif possible des différentes sensibilités qui se sont exprimées.

Ils ont ensuite présenté la méthodologie utilisée par le groupe de travail pour élaborer le projet d'avis.

Après avoir remercié les membres du groupe de travail, dont le nombre était conséquent, les pilotes ont rappelé que le travail s'était structuré autour de 3 réunions.

Une première réunion s'est déroulée le 1^{er} février, soit 48 heures après la diffusion du projet de stratégie, document conséquent de plusieurs centaines de pages. Une deuxième réunion a eu lieu

le 15 février avec une présentation du bilan des retours des membres du GT et une synthèse des grands sujets soulevés par les contributions et la dernière réunion s'est tenue le 22 février pour discuter le projet d'avis.

Les pilotes ont ensuite présenté la méthodologie utilisée pour élaborer le projet d'avis. Pour élaborer le projet d'avis, les pilotes du groupe de travail ont collecté les commentaires auprès de ses membres sur les volets 2 et 3 de la stratégie 3R via l'envoi d'un tableau Excel qui leur a été adressé. Les pilotes ont été destinataires de 13 contributions.

Seuls les commentaires de portée générale ont été retenus : le projet d'avis a ainsi une portée générale. Les commentaires sectoriels relevant de la consultation des parties prenantes organisée par les consultants étaient donc hors du périmètre des travaux du GT.

Les commentaires ont ensuite été compilés et une synthèse des grands sujets soulevés par les membres du GT a été réalisée. Cette synthèse a été présentée lors de la plénière du CNEC du 16 février. Un projet d'avis a ensuite été rédigé par les co-pilotes du GT, les projets d'amendements discutés avec les membres du GT lors de la réunion du 22 février ce qui a conduit à diffuser le projet d'avis le 24 février.

Les pilotes ont rappelé que le projet d'avis n'était pas structuré par collège, à la différence des avis CNTE, mais qu'il était représentatif de la pluralité des opinions exprimées.

L'avis est ainsi structuré en 6 chapitres : démarche générale, investissements, place des consommateurs, réduction et substitution, réemploi, recyclabilité et recyclage. Chaque paragraphe est le résultat d'une synthèse des avis qui se sont exprimés.

Les pilotes ont présenté les principaux sujets abordés dans chacun des 6 chapitres du projet d'avis en rappelant qu'ils ne rappelaient dans la présentation orale que certains mots clés et que c'était le projet d'avis qui faisait foi.

Dans le chapitre « démarche générale » les pilotes ont retenu comme mot clé les délais de concertation, la cohérence avec la SNBC et le cadre européen, la priorisation des actions et le séquençage des alternatives, les solutions alternatives et l'analyse cycle de vie

Dans le chapitre « investissements » le projet d'avis a souligné les besoins complémentaires en chiffrage, la nécessité de penser les retours sur investissements sur des temps longs, l'objectif de recyclage des plastiques en 2025 et de la fin des emballages en plastiques à usage unique en 2040, et le nécessaire accompagnement public et des aides à l'investissement. Ils ont rappelé que c'était d'ailleurs le sens des annonces qui avaient été faites par le CGDD lors de la réunion plénière du CNEC le 16 février.

Dans le chapitre « place des consommateurs » ont été soulignés la nécessité d'écouter et de répondre aux attentes des consommateurs, de les informer pour qu'ils soient bien en responsabilité de leur geste de consommation. La question complexe de la publicité et de la consommation responsable a également été abordée.

Assez peu de remarques ont été faites sur le sujet réduction et substitution sur lequel le projet d'avis a fait ressortir le besoin de standardisation et de rationalisation notamment sur les résines plastiques.

Le chapitre réemploi est le chapitre qui a soulevé le plus de débats et de discussions. Le projet d'avis a fait ressortir les sujets des innovations et défis opérationnels, de la gouvernance qui est un point très sensible et un besoin de précisions sur les besoins de l'observatoire du réemploi et de la réutilisation.

Dans le chapitre « recyclabilité et recyclage » ont été mentionnés l'enjeu stratégique sur la disponibilité des gisements, la rationalisation des résines et emballages, le taux de collecte et l'éducation du trieur, l'importance de la future REP sur les emballages industriels et commerciaux et la nécessaire complémentarité entre le recyclage chimique et mécanique. Le recyclage chimique ne doit pas pénaliser le recyclage mécanique.

Pour ce chapitre, le projet d'avis transmis le 24 février aux membres du CNEC n'était pas encore consensuel. Les concertations ont donc continué après cette date et il se dégage une amélioration rédactionnelle que les pilotes ont lu en séance : « Appelle à favoriser au global la circularité des emballages plastiques, notamment en développant la collecte et le recyclage de ces emballages, ainsi que les débouchés des matières premières issues du recyclage et l'incorporation de matière recyclée, tout en assurant la disponibilité des gisements, en cohérence avec les enjeux de décarbonation du plan France 2030. L'accès à des matières recyclées doit être garanti pour assurer la souveraineté économique de la France ».

En accord avec madame la présidente, les pilotes ont présenté cette amélioration qui fait consensus dans le groupe de travail.

La présidente a remercié les pilotes du GT et lancé les débats.

II.2. Echanges et discussions

Le représentant de la CFDT a remercié le groupe de travail et les pilotes pour le travail réalisé. Elle a indiqué qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts de tous les secteurs pour élaborer une trajectoire en la matière et ce message pourrait être renforcé dans la première partie. Elle a rappelé que cela nécessitait de mettre dans le paysage le rôle du dialogue social car les pratiques et les métiers allaient se transformer et qu'il y aurait un impact en termes de compétences et de conditions de travail. Elle a indiqué qu'elle souhaiterait faire une proposition d'insertion dans le projet d'avis sur ce point-là.

Le représentant des éco-organismes est intervenu pour soutenir l'amendement proposé par les pilotes du GT pour introduire dans le projet d'avis l'importance de développer la collecte, le recyclage et de favoriser la réincorporation de matières recyclées. En effet, avec un objectif de 100 % de plastique recyclé en 2025 et la perspective 2040 de suppression des emballages à usage unique il était nécessaire d'avoir une trajectoire cohérente entre ces deux échéances qui semblent fixer des objectifs un peu antagonistes. Il allait falloir faire émerger une industrie du recyclage et de réincorporation des plastiques et cela nécessitera des investissements industriels très lourds dans des délais très courts. Compte tenu du montant des investissements nécessaires pour préparer ces matières il allait falloir donner de la perspective et de la visibilité. Il était donc très important, avant même de se poser la question d'une suppression, de laisser ce temps de 15 ans.

Nicolas Garnier, du collège des personnalités qualifiées, a insisté sur quatre points :

- La nécessité de réalisation d'un inventaire et de le suivre ;
- La nécessité d'intégrer des objectifs intermédiaires indispensables pour corriger la trajectoire si les mesures s'avéraient ne pas être assez contraignantes ;
- La notion de circularité qui ne doit pas remettre en cause l'objectif de 2040 : aller vers plus de circularité ne doit pas empêcher la fin des plastiques à usage unique en 2040 ;
- La nécessité d'intégrer davantage la protection du service public : on est dans une période de mutation, le service public de gestion des déchets (SPGD) investit beaucoup et les règles du jeu changent. Cela met en cause la contribution des collectivités locales sur le long terme. Il faut assurer la protection et la visibilité du service public des déchets.

Le représentant de la CPME a salué le travail des co-pilotes. Elle a indiqué que la formulation du projet d'avis pour le paragraphe qui porte sur les consommateurs laissait penser que le CNEC demandait plus de réglementation sur le sujet de la publicité. Or, il faudrait mettre en avant la nécessité de mettre en œuvre de façon effective les lois AGEC et Climat et résilience dont les dispositions semblent répondre à la problématique soulevée par le projet d'avis.

Elle a également indiqué qu'elle était favorable à la proposition d'amélioration rédactionnelle introduite par les pilotes lors de leur présentation du projet d'avis.

Enfin, elle a évoqué la crise ukrainienne et ses conséquences économiques qui se font déjà sentir dans les PME à savoir les problèmes d'approvisionnement en matières premières, en certains composants nécessaires à la production d'emballages et les augmentations significatives des prix des matières, de ses composantes et de l'énergie.

Il a interrogé le CNEC sur la prise en compte de cette crise dans ses travaux et dans ceux de la stratégie 3R.

Le représentant de l'AFOC/ADEIC a remercié le travail de qualité fait par les membres du GT. Il a souligné que l'adhésion du consommateur était un élément pivot. Cette adhésion passe par l'acceptabilité, et cette acceptabilité se joue à deux niveaux : l'avis signale tout d'abord l'aspect financier. Il est en effet très important de prévenir et d'informer les consommateurs sur l'impact que vont avoir, sur leur budget, toutes les mesures liées aux travaux du CNEC. L'autre aspect important est de leur faire accepter les contraintes que cela va avoir sur leur vie courante. Ces deux éléments sont indispensables pour éviter de faire croire au consommateur qu'on leur a vendu du rêve.

Le représentant de l'AFCD a remercié les pilotes et le groupe de travail pour la qualité de l'avis élaboré : il a souligné le caractère complet, riche et néanmoins synthétique du projet d'avis. Il a insisté sur les points suivants :

- L'articulation des mesures françaises et des mesures européennes ;
- La priorisation des actions ;
- Le rôle des fédérations et le fait de réaliser le travail collectif dans le respect strict du droit de la concurrence ;
- La compatibilité des objectifs entre 2025 et 2040 ;
- Le manque de précision sur le cadre des soutiens et de l'aide publique évoqué mais qui n'apparaît pas assez clairement ;
- Le fait que l'étude d'impact ait manqué au législateur mais que la stratégie peut en tenir lieu ;
- Sur le paragraphe consommateur, au-delà des points cités dans le projet d'avis, la nécessité d'insister davantage sur sa participation active qui est absolument nécessaire au développement de la collecte et du emploi.

Il a manifesté son soutien à la proposition d'amélioration rédactionnelle des pilotes.

Enfin, il a rappelé la nécessité d'ajuster l'élaboration des fiches sectorielles en tenant compte des spécificités des secteurs. Certains secteurs n'ont pas la maîtrise de l'outil industriel ce qui nécessite une concertation avec les fournisseurs.

Le représentant de France Urbaine a rappelé ses points d'inquiétudes et ses questionnements :

- L'impact du déploiement du recyclage chimique sur l'équilibre économique des territoires au regard des nombreux et lourds investissements dans les territoires
- La nécessité d'être cohérent avec les dynamiques de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés et de ne pas saper tout le travail qui a été réalisé au moment des débats sur la loi AGECE et de la FRECE ;
- La crainte de voir s'instaurer une situation de quasi-monopole voire de monopole sur les prix qui pourraient être appliqués sur les flux en développement ;
- L'impact sur les impacts environnementaux et le besoin de visibilité avec remise au centre de l'analyse cycle de vie et des perturbateurs endocriniens.
- Il est important d'avoir un échéancier dans le temps et d'être au clair avec les investissements humains financiers portés par les territoires.

La présidente a ensuite invité les pilotes du groupe de travail à partager leurs premières réactions par rapport aux premiers commentaires exprimés par les membres du CNEC.

En réponse à Nicolas Garnier, M. Guichard a rappelé que le travail d'inventaire des résines plastiques a été fait dans un précédent document pour toutes les familles d'emballages avec indication de ce qui était recyclable et de ce qui ne l'était pas à date.

En réponse au représentant de la CFDT, il a souligné l'importance de la prise en compte de tous les acteurs du dialogue social et de la formation au regard de l'évolution des métiers. Le projet d'avis n'intègre en effet pas ce point du fait de l'absence de participation dans le groupe de travail des acteurs du dialogue social.

Il a indiqué que le projet d'avis intégrait bien les inquiétudes soulevées par le représentant de France Urbaine en lien avec le recyclage chimique et a relu, en séance, le paragraphe du projet d'avis s'y rapportant.

En ce qui concerne les questions soulevées sur le rôle du consommateur, M. Leconte a indiqué qu'il partageait les commentaires qui avaient été exprimés et que les pilotes avaient essayé de synthétiser dans le projet d'avis. Il faut renforcer l'information du consommateur pour que chacun soit en capacité d'être responsable, de pouvoir choisir de façon éclairée. Il y a également une dimension formation, une dimension choix offert pour que chacun puisse agir en responsabilité. Il y a enfin le sujet de la publicité. La question qui ressort n'est pas de dire qu'il faut plus de règles. Il faut déjà appliquer les règles existantes et faire en sorte que la publicité ne vienne pas contrecarrer l'objectif poursuivi. Il s'agit d'une question de cohérence aujourd'hui entre la publicité qui a une influence extrêmement forte sur le consommateur et les besoins de la transition écologique.

Le CGDD a précisé que l'inventaire figurait bien dans la stratégie (à partir de la page 146) et qu'il figurait également dans le document préparatoire à la rédaction du décret 3R.

La présidente a souligné que les questions de compétences et d'emplois étaient des éléments importants à prendre en compte dans la transition écologique et qu'elle était favorable à leur intégration dans le projet d'avis. Elle a indiqué que l'instance du CNEC devait se saisir de ces questions.

La présidente s'est félicité du caractère pluriannuel des outils de soutien financier mis en place par l'état et qui permettaient d'apporter plus de lisibilité aux acteurs économiques pour réaliser leurs investissements. Après 70 ans de développement de plastique il n'est en effet pas possible de faire fi du sujet des investissements qu'il faudra engager

Elle a indiqué qu'on était également, aujourd'hui, face à un changement profond des demandes du consommateur et que cela allait s'accélérer.

En ce qui concerne le sujet du plastique à usage unique, elle a salué le travail du législateur dont l'implication a permis de renforcer l'ambition de la trajectoire. C'est en effet le législateur qui a pris cette décision et il ne pouvait donc y avoir d'étude d'impact en amont.

Elle a enfin salué l'existence d'une instance telle que le CNEC. A travers les échanges et les travaux menés au sein de cette instance, il sera possible d'assurer ensemble un suivi exigeant de la mise en œuvre de cette politique et d'en assurer un contrôle.

Le représentant de l'ANIA a rappelé qu'elle représentait le secteur agro-alimentaire. Elle a souligné que, sur la partie consommateurs du projet de l'avis, tout le monde était d'accord sur l'importance de la formation et de l'information notamment pour permettre des choix éclairés du consommateur.

Elle souligné le rôle actif des consommateurs dans le dispositif. Le système ne fonctionnera pas sans l'adhésion des consommateurs et il est important de mettre l'accent sur le rôle actif que les consommateurs doivent jouer en termes de collecte et de réemploi. C'est un point à intégrer dans la partie du projet d'avis sur les consommateurs.

L'ADEME a salué la qualité du travail et a indiqué être globalement favorable à ce projet d'avis. Il a rappelé que le projet d'avis mentionnait plusieurs fois, en filigrane, le rôle de l'ADEME et notamment le soutien en 2023 aux centres de tri.

Elle a indiqué que le maintien d'un dispositif de soutien aux centres de tri sur les emballages ménagers ne posait pas de difficultés juridiques mais que la fin des soutiens avait été annoncée pour la fin de l'année 2022.

Il a néanmoins attiré l'attention des membres du CNEC sur le fait que si un tel dispositif devait être prolongé, il ne devait pas être contradictoire avec l'obligation de développer l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques et sur l'ensemble des territoires. Il a rappelé qu'une convention signée avec l'ADEME en 2023 pour le financement d'un centre de tri correspondait à une mise en œuvre d'un centre de tri en 2025 voire en 2026.

Le représentant de l'AMICS a insisté sur la nécessité de prolonger les aides pour l'amélioration des extensions de consignes de tri à l'intérieur des centres de tri au-delà de fin 2022 et pouvoir amener un peu de souplesse car les entreprises françaises n'ont pas la capacité actuelle de répondre à toutes les demandes à cause de ce délai. Il est pourtant essentiel de permettre aux collectivités et aux entreprises exploitantes de poursuivre la modernisation de leurs centres de tri. Il a ainsi sollicité la prolongation des dispositifs de soutien pour la modernisation des centres de tri des emballages ménagers.

En l'absence de nouvelles demandes de prise de paroles, la présidente a demandé au secrétariat du CNEC de faire le point sur la participation dans la perspective de passer au vote du projet d'avis.

III- Vote

III.1. Vérification du quorum

La DGPR a fait le point sur les pouvoirs reçus par le secrétariat du CNEC en amont de la séance.

Laetitia Vasseur (HOP) à Johann Leconte (FNE)

Laurent Kopp (Fédération sectorielle) à Marc Madec (CPME)

Fabrice Rossignol (CME) à Anne Le Guennec (CME)

Emmanuelle Ledoux (INEC) à Jean-Michel Buf (Régions de France)

Tourneur Moira (Zero Waste France) à Lise Breteau (Green IT).

La DGOM à la DGPR (Vincent Coissard)

Le secrétariat du CNEC a rappelé qu'un pouvoir n'était pas nécessaire pour les membres suppléants en cas d'absence du titulaire.

Il a également rappelé que seules les personnes officiellement désignées en tant que titulaire ou suppléant disposaient du droit de vote.

Le secrétariat du CNEC a ensuite procédé à l'appel pour s'assurer de l'atteinte du quorum, ce dernier étant de 24 membres présents ou ayant donné un pouvoir à un membre présent.

Après décompte des membres votants présents/représentés, le secrétariat du CNEC a confirmé que le quorum était atteint puisque 35 membres sont présents ou ont donné un pouvoir à un membre présent.

Suite aux échanges et après avis pris par la Présidente auprès des deux pilotes des GT, trois modifications sont proposées au projet d'avis transmis le 24 février aux membres du CNEC.

Ces modifications sont les suivantes :

- Introduction de la proposition d'amélioration de la rédaction du premier paragraphe du chapitre « recyclabilité et recyclage » à savoir « Appelle à favoriser au global la circularité des emballages plastiques, notamment en développant la collecte et le recyclage de ces emballages, ainsi que les débouchés des matières premières issues du recyclage et l'incorporation de matière recyclé, tout en assurant la disponibilité des gisements, en cohérence avec les enjeux de décarbonation du plan France 2030. L'accès à des matières recyclées doit être garanti pour assurer la souveraineté économique de la France » ;
- Insertion dans le chapitre « consommateur » d'un nouveau paragraphe :« Il convient de favoriser la participation active des consommateurs aux évolutions induites notamment au soutien de la collecte, du réemploi et des solutions de substitution » ;
- Insertion d'un nouveau paragraphe dans le chapitre « s'agissant de la démarche générale » à savoir : « Souligne la nécessité de s'appuyer sur le dialogue social de branche et de filière au regard des transformations des pratiques à mener et de leurs impacts sur les métiers, les compétences ou encore les conditions de travail »

Nicolas Garnier a indiqué que les représentants des collectivités locales auraient souhaité que le texte mentionne davantage la nécessité que les évolutions préservent/protègent le service public de gestion des déchets. Il indique que les représentants des collectivités locales auraient apprécié qu'une phrase mentionne cette idée de nécessité de pérennisation d'un service public universel de gestion des déchets.

A l'invitation de la présidente, M. Guichard a indiqué que le sujet avait été débattu dans le GT auquel les représentants des collectivités locales avaient d'ailleurs participé et qu'il n'avait pas été retenu dans le projet d'avis final ce qui n'avait pas été le cas pour la CFDT et sa proposition.

Il a néanmoins invité les représentants des collectivités locales à faire une proposition d'insertion via le chat pour voir dans quelle mesure une mention au SPGD pouvait être intégrée dans le projet d'avis.

Le représentant de France Urbaine a indiqué qu'il s'agissait juste de citer ce service public de gestion des déchets et que cela pourrait être faite dans le chapitre « s'agissant de la démarche générale » par exemple en insérant un paragraphe après « l'intérêt des travaux » via l'introduction d'un paragraphe dédié.

M. Guichard a répondu qu'il était possible de mentionner le service public de gestion des déchets mais qu'il n'était pas favorable à insérer un paragraphe entier dédié à ce sujet au regard des discussions et des échanges qui se sont déroulés dans le groupe de travail et sur lesquels il n'y a pas eu consensus.

Le secrétariat du CNEC a proposé de mentionner « les collectivités locales dans le cadre du service public de gestion des déchets » dans la parenthèse du paragraphe « Souligne le besoin d'associer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des emballages (producteurs de matières, fabricants d'emballages, metteurs en marché et recycleurs) aux travaux et à la gouvernance de la stratégie 3R » du chapitre « s'agissant de la démarche générale ».

Nicolas Garnier et le représentant de France Urbaine ainsi que les pilotes du GT ont marqué leur accord pour cette proposition.

Le secrétariat du CNEC a récapitulé l'ensemble des modifications apportées au projet d'avis dans le prolongement des discussions de la séance plénière du CNEC du 3 mars. Il a précisé que le terme mentionné dans le code des collectivités territoriales était bien le SPGD mais que cela intégrait bien le volet prévention.

La présidente a remercié le secrétariat du CNEC pour l'introduction de ces modifications et indiqué qu'elles lui semblaient extrêmement fidèles aux échanges.

La présidente a ensuite procédé au vote.

Le secrétariat du CNEC a rappelé que le CNEC comptant 47 membres, le quorum était atteint dès lors que le nombre de membres votants était de 24. Le nombre de participants étant de 35, le quorum était donc largement atteint. L'avis sera donc adopté si au moins la moitié des participants vote en faveur de l'avis, soit 18 voix.

Après vote, le secrétariat du CNEC a récapitulé les résultats du vote :

- 0 voix contre
- 5 abstentions dont :

Lise Breteau pour Green IT et ZWE

Nicolas Garnier: il a précisé que cette abstention n'était pas liée à l'absence de paragraphe sur le service public de gestion des déchets mais au manque d'ambition du texte 3R en général car il aurait souhaité un avis proposant davantage de coercition et de contraintes.

Emeline Baume pour France Urbaine

Benoît Jourdain pour ADF

- 30 voix pour

L'avis a été déclaré adopté.

IV – Fin de la séance

La présidente a indiqué que le travail effectué par le GT, la qualité de la synthèse réalisée par les pilotes et les échanges constructifs durant cette session plénière honoraient le travail du CNEC.

Les pilotes ont remercié les membres du GT pour la qualité des échanges pendant les travaux d'élaboration du projet d'avis et ce malgré un temps très court et une surreprésentation de certains collègues. Ils se sont félicités des efforts de tous pour pouvoir tendre vers la version de l'avis adopté. Ils ont exprimé leur satisfaction sur les résultats du vote et ont remercié pour la confiance qui leur a été accordée. M. Guichard s'est également félicité de la place de l'économie dans ce premier projet d'avis du CNEC compte tenu de son rôle important dans le changement.

La présidente a ensuite confirmé la prochaine réunion plénière du CNEC le 11 mai et clos la séance.

Liste des membres présents/représentés

Collège	Structure	Nom	Prénom	Présence	Vote Avis		
					Contre	Abstention	Pour
1° Etat et établissements publics	MTE-DGPR	Coissard	Vincent	X			1
1° Etat et établissements publics	MTE-DGPR	Nicklaus	Doris				
1° Etat et établissements publics	MTE-CGDD	Rouquet	Richard	X			1
1° Etat et établissements publics	MTE-CGDD	Simiu	Diane				
1° Etat et établissements publics	MININT-DGCL	Petiau	Lauren	X			1
1° Etat et établissements publics	MOM-DGOM	Brocas	Sophie	Mandat à MTE-DGPR			1
1° Etat et établissements publics	MAA-DGPE	Laffont	Frederic		X		
1° Etat et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Sauques	Kevin	X			1
1° Etat et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Techeney	Carole				
1° Etat et établissements publics	MEFR-DGE	Lantreibecq	Rémy	X			1
1° Etat et établissements publics	ADEME	Cheverry	Marc	X			1
2° Elus locaux	France urbaine	Baume	Emeline	X		1	
2° Elus locaux	France urbaine	Masson	Jean-Patrick				
2° Elus locaux	AdCF	Reverault	Jean				
2° Elus locaux	AdCF	Carolo Lutrot	Virginie				
2° Elus locaux	Régions de France	Buf	Jean-Michel	X			1
2° Elus locaux	Régions de France	Claudius-Petit	Anne				
2° Elus locaux	ADF	Jourdain	Benoit	X		1	
3° Associations (Consommateurs)	CNL	Gagnaire	Noémie				
3° Associations (Consommateurs)	CNL	Teste	Philippe				
3° Associations (Consommateurs)	AFOC/ADEIC	Schmitt	François	X			1
3° Associations (Consommateurs)	AFOC/ADEIC	Vanhille	Julie				
3° Associations (Protection de l'environnement)	FNE	Leconte	Johann	X			1
3° Associations (Protection de l'environnement)	FNE	Verboud	Margarita				
3° Associations (Protection de l'environnement)	Amis de la Terre	Dufour	Alma				
3° Associations (Protection de l'environnement)	Amis de la Terre	Coubard	Etienne				
3° Associations (Protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Tourneur	Moira	Mandat à Lise Breteau		1	
3° Associations (Protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Elfassi	Alice				
3° Associations (Protection de l'environnement)	HOP	Vasseur	Laetitia	Mandat à Johann Leconte			1
3° Associations (Protection de l'environnement)	HOP	Groussier	Roman				
3° Associations (Economie circulaire)	OREE	Boyer	Nathalie				
3° Associations (Economie circulaire)	OREE	Savin	Patricia				
3° Associations (Economie circulaire)	INEC	Ledoux	Emmanuelle	Mandat à Jean-Michel Buf			1
3° Associations (Economie circulaire)	INEC	Lambert	François-Michel				
3° Associations (Economie circulaire)	GreenIT	Breteau	Lise	X		1	
3° Associations (Economie circulaire)	GreenIT	Bordage	Frédéric				
3° Associations (Economie circulaire)	ADN / Dons solidaires	Canler	Romain				
3° Associations (Economie circulaire)	ADN / Dons solidaires	Besançon	Dominique				

4° Entreprises (Organisations patronales)	MEDEF	Caroly	Céline	X			1
4° Entreprises (Organisations patronales)	MEDEF	Sébastien	Sureau				
4° Entreprises (Organisations patronales)	CPME	Madec	Marc	X			1
4° Entreprises (Organisations patronales)	CPME	Bourrienne Bautista	Catherine				
4° Entreprises (Organisations patronales)	UDES	Maillé	Franck	X			1
4° Entreprises (Organisations patronales)	UDES	Portes	Caroline				
4° Entreprises (Industrie)	CNI	Guichard	Emmanuel	X			1
4° Entreprises (Industrie)	CNI	Miteva	Elena				
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Le Moux	Jan	X			1
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Folio	Sandra				
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	CME	Le Guennec	Anne	X			1
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	CME	Kornberg	Patrick				
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	CME	Rossignol	Fabrice	Mandat à Anne Leguenec			1
4° Entreprises (Traitement des déchets et recyclage)	CME	Guenola	Gascoin				
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Chambard	Solène	Mandat à Marc Madec (CPME)			1
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Kopp (Fédération sectorielle)	Laurent				
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Wedrychosw ka	Anne- Charlotte				
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Vauché	Stéphane	X			1
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Pégeot	Vincent				
4° Entreprises (Production sectorielles)	Fédération sectorielle	Blancheman che	Sandrine	X			1
4° Entreprises (Distribution)	Entreprises rep secteur de la distribution	Joguet	Philippe	X			1
4° Entreprises (Distribution)	entreprises rep. secteur de la distribution	Sardou	Blandine				
4° Entreprises (Exploitants agricoles)	FNSEA	Greffin	Damien				
4° Entreprises (Exploitants agricoles)	FNSEA	Le Corre- Gabens	Nelly				
4° Entreprises (Eco-organismes)	Eco-organisme filières REP	Hormain	Jean				
4° Entreprises (Eco-organismes)	Eco-organisme filières REP	Mignon	Dominique	X			1
4° Entreprises (Réemploi et de la réparation)	Réseau ENVIE	Bartman	Nathalie	X			1
4° Entreprises (Réemploi et de la réparation)	Réseau ENVIE	Balas	Guillaume				
4° Entreprises (Réemploi et de la réparation)	Rcube	Varin	Benoît				
4° Entreprises (Réemploi et de la réparation)	Rcube	Sivathanan	Darani	X			1

5° Salariés	FO METAUX	Capart	Nathalie				
5° Salariés	FO METAUX	Moreau	Jean-Marc	X			1
5° Salariés	CFDT	Reutenhauer	Thibaut				
5° Salariés	CFDT	Lecourt	Anne-Juliette	X			1
5° Salariés	CGT						
6° Parlementaires (Assemblée Nationale)	Assemblée Nationale	Riotton	Véronique	X			1
6° Parlementaires (Assemblée Nationale)	Assemblée Nationale	Habert-Dassault	Victor				
6° Parlementaires (Sénat)	Sénat	de Cidrac	Martha				
6° Parlementaires (Sénat)	Sénat	Havet	Nadège				
Personnalités qualifiées	PQ	Garnier	Nicolas	X		1	
Personnalités qualifiées	PQ	Glachant	Mathieu				
Personnalités qualifiées	PQ	Poivert	Géraldine				
Total				35	0	5	30

en rouge : titulaires / en bleu : les suppléants